****

 **MINISTERE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

**UNITÉ DE COORDINATION DES MALADIES INFECTUEUSES ET TRANSMISSIBLE**

**UCMIT/MSPP**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET POUR L’ENTRETIEN ET LA REPARATION DE LA FLOTTE DE VEHICULES DE UCMIT**

**Rf : UCMIT/FM/23-fv/005**

**Justification**

L’Unité de de Coordination des Maladies Infectieuses et Transmissibles (UCMIT), une entité du MSPP qui assure la Coordination des Programmes de lutte contre la Tuberculose, le VIH/SIDA et la Malaria, cherche à engager les services d’un garage pour l’entretien et la réparation de sa flotte de véhicules. Le personnel de ces trois programmes effectue des déplacements fréquents sur le terrain dans les dix départements géographiques pour superviser et réaliser des activités dans des zones parfois difficiles d’accès. Le mauvais état des routes cause des pannes mécaniques fréquentes qui doivent être réparées dans un délai raisonnable en vue de permettre la continuité des interventions des trois programmes. UCMIT cherche donc à établir un contrat de services d’une durée d’un an avec un garage expérimenté, crédible, pour assurer l’entretien et la réparation de ses véhicules

**Conditions minimales d’acceptation du dossier**

* Le garage est facile d’accès, situé à une distance acceptable du bureau de UCMIT, préférablement à Petion-ville ou à Delmas.
* Avoir un garage de réparation des véhicules dans un espace fermé, sécurisé, ayant la capacité d’accueillir et d’entreposer plusieurs véhicules.
* Avoir un diplôme d’une école de mécanique auto reconnue
* Avoir des papiers à en-tête pour émettre des factures au nom du garage
* Avoir déjà offert des services similaires à d’autres institutions
* Avoir une certaine capacite financière pour faire l’acquisition des pièces nécessaires à la réparation des véhicules
* Fournir la garantie d’entreprendre les travaux exigés, avant même de recevoir des fonds de l’UCMIT-UCP
* Disposer d’une équipe de mécaniciens ayant des compétences dans divers domaines de la mécaniques (panne mécaniques, douco, dressage, électricité, climatisation, etc.)
* Disposer d’installations et d’équipements adaptés pour évaluer et réparer les véhicules
* Disposer de moyens de déplacement rapide permettant de dépanner sur tout le territoire nationale, des véhicules tombés en panne au cours des missions de terrain, moyennant le remboursement des frais de dépannage.
* Disposer de documents légaux de fonctionnement : patente, matricule fiscale
* Disposer de sceau payé pour confirmer l’exécution par UCMIT des factures émises
* Jouir d’une bonne réputation auprès d’institutions ayant déjà bénéficié des services du garage.
* N’avoir jamais été impliqué ou dénoncé dans des crimes, des actes de vol de véhicule, de démolition suspecte ou de corruption.

**Responsabilités du garage**

* Utiliser les formes avec en tête du garage pour confirmer la réception des véhicules, préparer les rapports de diagnostic, et émettre les factures
* Effectuer régulièrement des services d’entretien dans les véhicules selon un calendrier de service établi conjointement avec le service de logistique
* Déléguer une équipe sur place pour dépanner, remorquer ou faire remorquer les véhicules tombés en panne en pleine rue ou en cours de route
* Effectuer le diagnostic et réparer les véhicules transportés au garage dans un délai raisonnable
* Assurer la sécurité des véhicules remis au garage pour réparation
* Remettre un rapport de diagnostic et de réparation sur les véhicules réparés
* Emettre une facture détaillée sans addition de taxes (TCA) à l’administration de l'UCMIT après chaque réparation de véhicules
* Utiliser ses propres moyens pour faire l’acquisition des pièces nécessaires à la réparation des véhicules
* Bien superviser son équipe qui travaille sur les véhicules pour s’assurer que les travaux d’entretien ou de réparation sont réalisés de façon professionnelle.
* Réparer à ses propres frais toute erreur survenue lors des travaux d’entretien ou de réparation entrainant une panne ou un problème mécanique d’un véhicule
* Informer le service de logistique de UCMIT de tout indice ou problème identifié sur les véhicules pouvant occasionner des pannes graves.
* Utiliser des pièces originales pour réparer tous les véhicules remis au garage pour réparation des véhicules et en donner la preuve. Informer le service de logistique de l’UCMIT si les pièces d’origine ne sont pas disponibles sur le marché avant d’entreprendre toute réparation.
* Effectuer une évaluation sur tout véhicule usager avant son exclusion de la flotte active de UCMIT ou sur tout nouveau véhicule devant être cédé à l’UCMIT par ses partenaires.

**Conditions de Paiement**

* Le paiement se fera suivant les termes du contrat
* Le paiement des services d’entretien ou de réparation sera effectué après la soumission par le garage d’une facture détaillant le coût par catégorie
* Les factures doivent être préparées et soumises par le garage et le paiement se fera par chèque émis au profit du propriétaire ou du compte du garage
* Le paiement de la facture soumise par le garage à UCMIT se fera dans un délai ne dépassant pas une semaine.

**Composition du dossier d’application**

* Une lettre d’expression d’intérêt et de disponibilité immédiate à signer le contrat
* Une proposition technique qui tient en compte les différents points ci-haut cités
* Une présentation du Garage sur papier à en-tête
* Patente du garage pour l’exercice en cours et Matricule fiscale du garage
* Matricule fiscal et une pièce d’indentification du Propriétaire
* La preuve d’existence physique du garage : document contentant l’adresse du garage, photos montrant le garage dans ses différentes composantes et bien identifiées dans différents angles
* La preuve existentielle (photo) que l’espace est fermé, sécurisé, ayant la capacité d’accueillir et d’entreposer plusieurs véhicules.
* Preuve d’avoir une certaine capacité financière pour faire l’acquisition des pièces nécessaires à la réparation des véhicules et d’entreprendre les travaux exigés, avant même de recevoir des fonds de l’UCMIT-UCP
* Disposer d’installations et d’équipements adaptés pour évaluer et réparer les véhicules
* CV du garagiste en chef et des assistants démontrant leur expérience et joint de copie de diplômes et autres certifications, en mécaniques, douco, dressage, électricité, climatisation, etc.)
* Liste d’institutions (publiques ou privées) ayant déjà bénéficié du service du garage avec dates probables du service rendu et numéros de contact de ces institutions
* Une attestation de satisfaction de service auprès d’institutions ayant déjà bénéficié des services du garage, serait un atout
* Grille de cotation ou formulaire de coût des services

**Critères d’évaluation des dossiers**

Les dossiers des fournisseurs seront évalués suivant les critères suivants

* La description du Garage répondant aux TDR
* Le niveau de correspondance du dossier par rapport aux différents rubriques ci-haut mentionnés :
* Conditions minimales d’acceptation
* Responsabilités du garage
* Conditions de Paiement
* Composition du dossier d’application
* Critères d’évaluation des dossiers

**Soumission de dossier**

Les garages intéressés par cet avis d’appel d’offre peuvent soumettre leur dossier, sous plis cachetés en trois exemplaires. L’enveloppe doit porter le nom du Soumissionnaire avec la mention : **Rf : *UCMIT/FM/23-fv/005 Recrutement Garage pour Entretien et Réparation des Véhicule*s’’.**  Les dossiers seront reçus a la réception de l’UCMIT sis au 17, Rue Darguin , Petionville, Haiti au plus tard le ………….. avant 3 :00 PM.